

# AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régional de comté (MRC) d'Antoine-Labelle que le conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 25 novembre 2020, un règlement portant le numéro 497 sur les modalités de publication des avis publics de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le règlement numéro 497 est disponible pour consultation auprès du secrétariat de chacune des municipalités membres de la MRC d'Antoine-Labelle, au bureau administratif de la MRC, Édifice Émile-Lauzon, 425, rue du Pont à Mont-Laurier, ainsi que sur le site web de la MRC, au [www.mrc-antoine-labelle.qc.ca](http://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca).

Le règlement numéro 497 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Mont-Laurier ce 9<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,



Me Mylène Maye.